

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CE268

présenté par

M. Echaniz, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

#### **Mission « Cohésion des territoires »**

Au plus tard le 30 septembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution du rendement budgétaire de la réduction de loyer de solidarité et ses effets sur la construction, la réhabilitation et la rénovation thermique des logements locatifs sociaux.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et suggéré par l'USH vise à demander la remise d'un rapport d'évaluation de la réduction de loyer de solidarité avant le PLF 2025 et en particulier de son impact sur la production, la réhabilitation et la rénovation thermique des logements sociaux.